

*Interpellation présentée par la députée :*

*Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 12 mars 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Recalés de l'asile : où en est-on ? (question 3)**

Il y a quelques semaines, la commission des Affaires sociales a brièvement examiné le PL 10373 sur les prestations d'aide d'urgence dans le domaine de l'asile. La rapidité avec laquelle la commission a traité de cet objet n'a pas permis de répondre à toutes les questions qu'avaient soulevées ses auteurs.

Ainsi, le projet de loi mentionnait la question de la permanence infirmière (mais qui, de fait, jouait aussi un rôle social), assurée autrefois tous les jours ouvrables par des infirmières du Centre santé migrants.

Or, d'abord réduite à deux matinées par semaine, cette permanence a ensuite été supprimée le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les personnes déboutées devant désormais se rendre à la consultation des Charmilles. Les auteurs du projet de loi s'en inquiétaient, notamment pour les raisons suivantes :

- on sait que parmi les personnes recalées de l'asile, nombreuses sont celles qui souffrent de troubles psychiatriques (dépressions, réminiscence de ce qu'elles ont vécu dans leur pays, etc.) et qu'elles auront sans doute du mal à se déplacer ;
- de surcroît, la suppression de la consultation au sein même des Tattes n'est pas sans risque, notamment en termes de santé publique : comment s'assurer, par exemple, que tous les nouveaux arrivants soient effectivement vus par une infirmière (vaccinations, etc.) ?

*Ma question au gouvernement est donc la suivante : le Conseil d'Etat peut-il dresser un bilan précis et comparatif (mois par mois) de la situation de santé des personnes déboutées de l'asile depuis le 1/1/08 : évolution statistique du nombre de consultations et de personnes vues dans le cadre de la consultation infirmière, types de problématiques de santé constatées, nombre d'allers et retours entre les lieux d'hébergement et Belle-Idée ou les urgences des HUG, etc. ?*

Je remercie le gouvernement de sa réponse.